

### **VENTES DU LION D'ANGERS 4 NOVEMBRE 2016** **HIPPODROME DE L'ISLE BRIAND**

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit aux prochaines ventes du Lion d'Angers qui **auront lieu le vendredi 4 novembre 2016**. Vous trouverez ci-dessous tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

<b>Réception sur place :</b>	les chevaux devront être sur place avant le jeudi 3 novembre 15h
<b>Mise à votre disposition :</b>	Un box paillé + foin (prévoir seau et mangeoire)
<b>Présentation des chevaux :</b>	La veille et le jour de la vente les vendeurs devront pouvoir présenter les chevaux aux acheteurs Pendant la vente les chevaux seront présentés par le personnel d'OSARUS

#### **Documents à remettre impérativement dès votre arrivée au bureau des ventes :**

**il est impératif que nous ayons tous les documents la veille de la vente, dans le cas contraire cela occasionnerait le retrait de la vente**

#### **Pour tous les chevaux**

1. Certificat sanitaire de l'effectif dont votre cheval fait partie datant de moins de 8 jours
2. Test de Coggins négatif de moins de 30 jours\*
3. Carte d'Immatriculation ou Certificat de vente WEB (éditée avant la vente)
4. Puce électronique (transpondeur)

**\* tout cheval qui n'a pas son résultat de coggins avant la vente sera considéré comme ABSENT**

#### **Yearlings**

- Document d'Accompagnement **validé par les Haras Nationaux** et vaccinations antigrippe conforme à l'article 154 du code des courses.

**Examens vétérinaires conseillés: radios et fibroscopie**

#### **Foals**

- Document d'Accompagnement **édité par les Haras Nationaux (graphique obligatoire)** et vaccination antigrippe conforme à l'article 154 du code des courses.

#### **Juments – pouliches sortant de l'entraînement -- 2ans - 3ans - CAE -**

- Test d'Artérite virale de moins de 30 jours
- Vaccination contre la rhino pneumonie
- Document d'Accompagnement **validé par les Haras Nationaux** et vaccination antigrippe conforme à l'article 154 du code des courses.
- Certificat/Déclaration de naissance et Attestation de saillie pour les juments pleines (saillie payée)

#### **DOCUMENTS RECOMMANDES**

- *Certificat de gestation de moins de 8 jours pour les juments pleines*
- *Certificat d'aptitude à la reproduction pour les pouliches sortant de l'entraînement*

Un contrôle d'identité sera effectué par un vétérinaire, la veille ou le matin de la vente. Les chevaux doivent être munis d'un licol et d'une longe. Le licol deviendra la propriété de l'acheteur. En outre, ils devront obligatoirement être munis d'un mors ou chifnez.

Nous restons à votre entière disposition, veuillez croire, Madame, Monsieur, en nos meilleures salutations.

**Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :**

Frédérique LINGUA : 06 30 15 26 32  
flingua@osarus.com